

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2008**

### **1. PROJET ECOLE :**

LE conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement comme suit :

Cout total des travaux 658 878 € HT soit 788 019 € TTC

Plan de financement :

• DGE	263 551 €	Subvention
• Conseil général	100 000 €	Subvention
• Réserve parlementaire	10 000 €	Subvention
• Fonds propres	80 000 €	
• Emprunt	205 332 €	
• TVA	129 136 €	

### **2. PLAN LOCAL D'URBANISME**

La commission d'appel d'offre s'est réuni le 05/12/08 pour l'examen des candidatures :

2 dossiers d'offre déposés :

- IATE Route de Montélimar (18500€ HT)
- Atelier de Pays (Veyras) (32000€ HT)

IATE Route de Montélimar a été retenue par la commission et le conseil approuve à l'unanimité cette décision. Cout 18500 € HT soit 22126 € TTC

Plan de financement :

• Conseil général	6200 €	Subvention
• DGD	7400 €	Subvention
• Fonds propres	4900 €	
• TVA	3662 €	

3. **PVR POUR LE BENEFICE (EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE)**

Le conseil municipal a décidé l'extension du réseau électrique destiné à satisfaire les besoins d'une opération de construction d'une bergerie pour l'installation d'un agriculteur au hameau du bénéfice.

Cout total des travaux 6 563,44 €. La subvention à recevoir est de 5 578,92 €. Suite à l'instauration de la PVR sur le territoire de la commune en délibération du 22 aout 2008, la participation du demandeur s'élève à 984,52 €.

4. **INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE :**

Proposition de la mise en place d'un plan de carrière des employés communaux.

L'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C percevra une indemnité annuelle de 443.53 € à compter de 2009. Décision du conseil favorable à l'unanimité.

5. **SDE 07 : MODIFICATION DES STATUTS**

1. Élargissement des statuts pour la prise en compte des énergies renouvelables avec une augmentation du bureau exécutif de deux vis présidents sans augmentation globale des indemnités. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité

2. Programmation des travaux pour les 4 ans à venir

2009 : Bénéfice pour l'installation d'un agriculteur

2009 : renforcement du réseau du fait de chutes de tension importante au hameau de Sarjac

2010 : travaux sur la nouvelle place sur l'entrée du village

2011 : sur la place de l'église suite à sa réfection + enfouissement des lignes dans 2 hameaux de caractère (Régenge et Haut Ségure)

6. **INFOROUTES :**

1. Fiscalisation ou non de la contribution ? : Les inforoutes proposent de mettre en place leur propre fiscalité en appliquant une taxe sur les habitants de la commune (au moyen de la taxe d'habitation).

Refus de la fiscalisation sur les habitants et nous conservons le système actuel de paiement de l'abonnement par la commune.

2. Demandes d'adhésion – demande de retrait de différentes communes acceptées par le conseil municipal

## **7. DEGATS D'ORAGE**

Suite aux orages, 4492 € HT de dégâts de voirie et des murs de soutènement.

Délibération du conseil municipal favorable pour l'engagement d'une demande de subvention auprès du conseil général.

Plan de financement : totalité du montant des dégâts.

## **8. TRANSPORT A LA DEMANDE**

Saint Julien du Serre – Saint Andéol de Vals – Saint Joseph des Bancs – Genestelle sont les communes concernées par ce type de transport pour rallier Aubenas.

2 parcours qui auraient lieu le samedi et le mardi ou jeudi (encore à décider) :

- Saint Joseph des Bancs - Saint Andéol de Vals - (Saint Julien du Serre) - Aubenas
- Genestelle – Régenge – Serrette – Vals les Bains - Aubenas

Avec ralliement du tout' en bus mis en place sur Aubenas.

De plus, le transport scolaire vers la médiathèque et piscine ou autre sera également concerné pour les écoles de ces communes.

En cours de discussion et d'élaboration à la communauté de communes (CCPAV).

Délibération favorable du conseil municipal pour la reconduction du contrat transport à la demande au niveau du conseil général jusqu'à la reprise de la compétence par la communauté de commune d'Aubenas Vals.

Il s'agit du transport à la demande sur appel téléphonique.

## **9. TPU (TAXE PROFESSIONNELLE UNIFIEE)**

Le but est d'unifier la taxe professionnelle sur toutes les communes de la communauté des communes du pays d'Aubenas – Vals sans pour autant que les communes perdent cette rentrée d'argent, La CCPAV reversera à St Andéol la totalité de cette taxe soit 3 648 €

## **10. CDCPAV : COMPETENCE PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE**

1. Délibération de la CDC du 21/10/08, transfert de compétence vers la communauté des communes pour la gestion des parcs éoliens.

Délibération favorable du conseil municipal.

2. Désignation au niveau du conseil municipal du délégué à l'accessibilité au niveau de la CDC : Aline BOUGERET.

### **11. SALLE POLYVALENTE**

Définition des nouveaux tarifs de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- Caution : 350 € (pour les extérieurs ou les personnes de la commune)
- Prix à la journée : 80€ (uniquement aux personnes de la commune)
- Location hebdomadaire : 2.50 € à l'heure pour les associations.
- Prix du week-end :
  - Pour les personnes de la commune : 120 €
  - Pour les extérieurs à la commune : 200 €

En cas de dégradation, tout sera pris en compte lors de l'état des lieux.

Le coût de chaque élément sera indiqué dans le contrat et donc accepté par la personne qui loue la salle.

Les clés de la salle polyvalente vont être refaites et ne seront pas reproductibles. La chorale et la gym auront leur clef et toutes les autres associations devront venir chercher les clefs en mairie.

Les 3 membres du conseil municipal responsables de la salle polyvalente sont :

- Josiane DUNIER
- Pascale BACONNIER
- Jean CHAILLEUX

### **12. SEBA**

Pour l'alimentation / renforcement d'eau potable sur le bas du village (lettre du SEBA du 01/12/08).

Solution technique proposée par courrier le 19/08/08 par le SEBA.

Branchement pour une quarantaine de maisons supplémentaires sur le bas du village.

Montant total du programme de 39 000€ HT

Pris en charge par le SEBA 25 000 €

Autorisation de signature au maire du contrat avec SEBA à l'unanimité.

### **13. S.P.A.**

Toutes les communes devraient avoir une fourrière ou bien elles passent un contrat avec la Société Protectrice des Animaux.

Le contrat de Saint Andéol de Vals sera signé avec la SPA des Amandiers de Lavilledieu.

Ce contrat s'élèvera à 0.83€ par habitant et par an.

Le conseil municipal donne l'autorisation au maire de signer ce contrat.

**14. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Le conseil municipal est favorable au maintien des postes pour les élèves en difficultés.

Le conseil municipal prend une motion pour la pérennisation des RASED (postes de maitres spécialisés)

**15. QUESTIONS DIVERSES**

1. Fusion de la DDE et de la DDA au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour former la DDEA.
2. compte rendu de la réunion scolaire (conseil d'école) du 24/10/08.
3. LA FOL (Fédération des Œuvres Laïques) remercie le conseil municipal de sa précédente délibération.

Levée de séance à 22h46.